ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etiquetage informatif

Question écrite n° 49928

Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur l'accord interprofessionnel relatif aux mentions devant figurer obligatoirement en matiere d'etiquetage et de promotion de viande bovine. Plusieurs bouchers de sa circonscription lui ont signale que ces dispositions ne seraient pas conformes a l'avis emis par le Conseil national de la consommation le 18 fevrier et ne leur permettraient pas d'obtenir de facon certaine de leurs fournisseurs les renseignements attendus par les consommateurs. Ils souhaiteraient que la mention relative a l'obligation de diviser la categorie vache selon l'age soit inscrite sur le document d'accompagnement. Il lui demande de lui preciser sa position sur les preoccupations exprimees par les professionnels des bouchers.

Données clés

Auteur : M. Calvel Jean-Pierre
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49928
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation
Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1467